



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 juillet 2015  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 9 juillet 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Burundi auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministre des relations extérieures et de la coopération internationale de la République du Burundi, publiée le 5 juillet 2015, lors de la session extraordinaire du Conseil ministériel sur la situation au Burundi (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Albert Shingiro



**Annexe à la lettre datée du 2 juillet 2015 adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant  
permanent du Burundi auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration du Ministre des relations extérieures  
et de la coopération internationale, de la République  
du Burundi du Conseil ministériel sur la situation  
au Burundi**

**Session extraordinaire de la Conférence ministérielle sur la situation  
au Burundi**

**Dar es-Salaam, le 5 juillet 2015**

Permettez-moi tout d'abord, de remercier le Gouvernement et le peuple de la République-Unie de Tanzanie de l'accueil invariablement chaleureux et ô combien africain qu'ils nous ont réservé à ma délégation et à moi-même depuis notre arrivée dans cette belle ville de Dar es-Salaam.

La présente réunion tombe à pic. Depuis le dernier Sommet de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) qui s'est tenu ici-même à Dar es-Salaam, le 31 mai 2015, nombre de fait nouveaux se sont produits sur la voie qui doit conduire aux élections.

Alors que quelques jours auparavant, le Sommet s'était félicité des efforts accomplis par l'Ambassadeur Saïd Djinnit pour faciliter le dialogue entre les parties burundaises, les partis d'opposition ont fait obstruction à ce dialogue, en récusant M. Saïd Djinnit, le 4 juin 2015 à un moment où l'on espérait beaucoup pouvoir aboutir à une solution consensuelle qui permette de régler de nombreuses questions en suspens.

Le Sommet avait demandé un report des élections ainsi que le désarmement des groupes de jeunes armés affiliés à des partis politiques. Le Gouvernement a fait appliquer ces deux mesures. Le calendrier électoral a été réaménagé comme suit : les élections des conseils communaux et les élections législatives ont eu lieu le 29 juin 2015, avec la participation de pratiquement tous les partis politiques, malgré les appels au boycott lancés par certains milieux. L'auguste assemblée à laquelle je m'adresse ici se souviendra que lors d'une réunion convoquée le 8 juin 2015 par la Commission électorale, en vue d'examiner le nouveau calendrier, les partis d'opposition extrémistes, agissant sous l'influence de certains acteurs externes avaient choisi de ne pas participer au scrutin. En outre, pour combler le vide créé par le départ de deux commissaires électoraux, le Gouvernement avait demandé à l'opposition de proposer des noms de manière à diversifier la composition de la Commission. Là encore, il s'était heurté à un refus de l'opposition extrémiste. Il avait alors dû recourir à d'autres moyens, recherchant des citoyens de bonne volonté qui satisfassent aux critères exigés pour siéger à la Commission, conformément aux conditions énoncées dans nos lois.

Les élections du 29 juin 2015 se sont déroulées sur tout le territoire burundais. Hormis les rares incidents qui se sont produits dans quelques quartiers de Bujumbura à la veille des élections, aucun cas de violence majeure n'a été signalé

dans le pays. Le taux de participation oscillerait, selon les estimations, entre 70 et 80 %. Les prochains scrutins auront lieu aux dates suivantes : le 15 juillet 2015, pour l'élection présidentielle et le 24 juillet 2015, pour les élections sénatoriales.

Ces élections ont été observées par la Mission d'observation électorale des Nations Unies au Burundi (MENUMB), certaines organisations de la société civile et des pays comme la République du Kenya, la République d'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la République d'Afrique du Sud.

Les Burundais, tant ceux qui sont dans l'opposition que ceux qui soutiennent le parti au pouvoir, se sont exprimés lorsqu'ils se sont rendus aux urnes. Certains éléments d'information tendent à indiquer que même les partis d'opposition ont recueilli des voix. On peut raisonnablement en déduire que le prétendu « boycott » n'était qu'une manœuvre tactique.

La coalition Amizero y'abarundi (Espoir du Burundi) conduite par le dirigeant de l'opposition Agathon Rwaso a obtenu moins de voix que le parti du Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD). Nous avons entendu dire que ses dirigeants ont refusé d'accepter ces résultats, d'une manière qui rappelle le boycott de 2010.

D'une manière générale, les observateurs ont jugé que le processus était transparent et crédible, malgré le rapport négatif de la MENUMB auquel, certains de nos partenaires dont les vues concernant les élections au Burundi ne sont un secret pour personne, auraient, selon nous, généreusement contribué. Cela étant, la MENUMB a reconnu que la participation avait été massive. De fait, elle a abouti aux conclusions suivantes : « les préparatifs et les arrangements techniques mis en place par la CENI<sup>a</sup> pour la journée des élections étaient généralement acceptables. Le vote s'est normalement déroulé dans les bureaux de vote qui ont reçu la visite des observateurs. De manière générale, de nombreux burundais se sont rendus aux urnes pour exprimer leurs suffrages ».

La MENUMB confirme en outre les informations selon lesquelles la plupart des partis d'opposition et candidats indépendants auraient mené une campagne de porte-à-porte, pour de nombreuses raisons dont le manque de moyens financiers, alors même qu'ils continuaient d'induire en erreur les envoyés étrangers en leur faisant croire qu'ils étaient dans l'incapacité de communiquer avec leurs partisans.

Là encore, à l'instar du Gouvernement, la MENUMB « regrette que les parties ne soient pas parvenues à un accord par la voie du dialogue aux fins d'améliorer l'environnement électoral pendant cette période. Elle regrette également que les partis d'opposition aient décidé de boycotter les élections ». Toutefois, pour le Gouvernement burundais, le soi-disant « boycott » n'en est pas un dans la mesure où les partis d'opposition qui le préconisent ont participé au scrutin et où leurs candidats ont été élus dans l'ensemble du pays, comme l'atteste la MENUMB.

Je saisis la présente occasion pour demander à la CAE d'adresser un message clair aux partis de l'opposition dans notre région, en les invitant sans ambages à ne pas boycotter les élections.

S'agissant des résultats, qui devraient être rendus publics sous peu, il semblerait que la formation ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages soit le

---

<sup>a</sup> Commission électorale nationale indépendante.

CNDD-FDD, suivie de la coalition indépendante Amizero y'abarundi d'Agathon Rwasa et de Charles Nditije. Ceci montre on ne peut plus clairement que la campagne de porte-à-porte menée par cette coalition a porté ses fruits et qu'il n'y a en réalité pas eu de boycott.

On a dénombré 11 493 bureaux de vote dans le pays et 41 dans nos ambassades. Aucun incident ne s'est produit dans ces bureaux, ainsi que l'attestent la MRNUB et d'autres observateurs, et comme on l'a indiqué précédemment.

### **Désarmement**

En ce qui concerne le désarmement des groupes de jeunes, conformément à la décision prise au Sommet le 31 mai 2015, le Gouvernement a demandé à la Commission permanente nationale pour le désarmement, de procéder au ramassage de toutes les armes détenues illégalement dans le pays. Un rapport complet sur la question sera publié sous peu. Nous sommes en mesure de vous informer que des armes ont été récupérées, parfois sous la contrainte, dans toutes les régions du Burundi, y compris celles qui, il y a quelques semaines, avaient servi de base aux manifestants.

Notre gouvernement poursuivra ces efforts. Fort heureusement, les institutions gouvernementales compétentes œuvreront de concert avec les experts militaires de l'Union africaine devant être déployés sous peu, comme le prévoit le communiqué du Conseil de paix et de sécurité (CPS), en date du 13 juin 2015, dans l'esprit des consultations sur la question menées par la Commission de l'Union africaine et le Gouvernement de la République du Burundi.

### **Facilitation et dialogue**

Il convient de rappeler que l'Équipe de facilitation internationale conjointe tire son mandat du communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 13 juin 2015. Le Conseil de paix et de sécurité demandait la reprise du dialogue dans la semaine suivant la date d'adoption du communiqué. Cette condition n'a pas été remplie et, même si nous ne sommes pas ici pour répartir les blâmes, il nous faut clairement reconnaître que le Gouvernement n'est pas à l'origine de cette situation.

Alors que nous continuons d'attendre que le dialogue s'engage dans les délais fixés par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, l'Équipe de facilitation internationale conjointe n'est arrivée que le 21 juin 2015 et a décidé que les pourparlers démarreraient le 23 juin 2015, à savoir six jours avant les premiers scrutins.

Le parti au pouvoir n'a pas assisté aux pourparlers pour des raisons que ses dirigeants devraient pouvoir eux-mêmes expliquer mais nous avons cru comprendre que la raison principale était que la campagne électorale avait déjà commencé et battait son plein en prévision des élections qui, en l'espace de deux mois, avaient été reportées à deux reprises. Les partis de l'opposition extraparlamentaire n'ont eux aussi pas assisté aux pourparlers, et ce, pour les mêmes motifs.

Comme vous devez le savoir, le Gouvernement a participé à la deuxième journée de pourparlers, en la personne du Ministre de l'intérieur, ici présent.

Toutefois, les deux parties n'ont pu s'entendre sur les dates proposées par l'Équipe de facilitation.

Le Gouvernement de la République du Burundi tient à réitérer son attachement au dialogue, en tant que moyen de s'extirper de la situation politique actuelle. En particulier, il est disposé à débattre de toutes les questions après le 15 juillet 2015 de sorte que le processus électoral ne subisse aucune interruption.

Tout en rendant hommage aux efforts du Secrétaire général de la CAE, le Gouvernement de la République du Burundi tient à se référer au préambule du communiqué adopté à la cinq cent quinzième réunion du Conseil de paix et de sécurité (PSC/PR/COMM.2/(DXV), dans lequel le Conseil « invite la Présidente de la Commission à initier immédiatement les consultations nécessaires pour l'opérationnalisation de cette facilitation internationale, sous les auspices du Président en exercice de la CAE ».

Nous demandons officiellement, par la présente, au Président du Sommet de nommer un envoyé spécial chargé spécifiquement de diriger le processus de dialogue au Burundi, avec l'appui des représentants des trois autres organismes. Bien entendu, le Facilitateur ainsi désigné aura besoin du soutien des autres États partenaires de la CAE, qui peuvent eux aussi nommer des émissaires chargés, en tant que tels de suivre le processus. Parallèlement, notre gouvernement entend adresser une demande analogue au Président du Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

À notre avis, la facilitation est une tâche si exigeante qu'il faut s'y consacrer entièrement, de manière à avoir le temps d'écouter les parties et de les aider à réduire l'écart qui les sépare et oblige à se vouer entièrement à cette tâche, vu le temps qu'il faut pour écouter les parties et de les aider à réduire l'écart entre elles.

Malheureusement, nous venons d'apprendre aujourd'hui que certains partis politiques ont exprimé le souhait de voir Abdulaye Bathily remplacé par un autre facilitateur. Le parti des Forces nationales de libération (FNL) qui est dirigé par Jacques Bigirimana, et la Coalition pour la paix en Afrique (COPA) qui est placée sous la direction de Jean de Dieu Mutabazi, ont refusé catégoriquement d'approuver le mandat de facilitateur de M. Bathily. Les participants à la présente réunion sont donc invités à examiner cette question de plus près et, au besoin, à en saisir la Présidente de la Commission de l'Union africaine qui a été chargée d'engager des consultations sur la constitution de l'Équipe de facilitation.

S'agissant des autres questions relatives au déploiement d'observateurs des droits de l'homme et d'experts militaires qui sont abordées dans le communiqué du Conseil de paix et de sécurité, j'ai le plaisir d'annoncer que l'Union africaine va bientôt déployer une équipe préparatoire composée d'observateurs du type susmentionné, selon les modalités dont le Gouvernement et l'Union africaine sont convenus lors des consultations que nous avons tenues aussitôt après le dernier sommet de l'Union africaine.

On notera que lors du dernier sommet de la CAE, il avait été envisagé d'envoyer des observateurs militaires, à titre de mesure de confiance connexe. Il serait bon que les observateurs militaires de la CAE prennent la tête de l'équipe devant être dépêchée par la Commission de l'Union africaine.

### **Le retour des réfugiés et la liberté de la presse**

Nous restons convaincus que nos frères et sœurs ont un rôle à jouer dans le développement de notre pays. Nous estimons que leur place est au Burundi et non dans les camps de réfugiés. Notre gouvernement ne ménagera aucun effort tant que les réfugiés n'auront pas tous été rapatriés et que leurs droits n'auront pas été rétablis. Nous remercions une fois encore nos voisins de l'esprit de solidarité dont ils ont fait montre en ces temps difficiles. Nous leur serons éternellement reconnaissants de tout ce qu'ils ont fait pour nos compatriotes.

Ce n'est que dans l'adversité que l'on reconnaît ses amis. Aussi demandons-nous à tous ceux que nous invitons à continuer de faciliter le retour des réfugiés souhaitant rentrer au Burundi, de ne pas faire montre de lassitude envers nous. En outre, notre gouvernement demande aux pays voisins de bien vouloir l'aider, en interdisant toute activité politique malencontreuse sur leur territoire, certains réfugiés pouvant être amenés à commettre des actes répréhensibles, sur les instances d'hommes politiques malintentionnés.

En ce qui concerne la liberté de la presse, je puis vous assurer que même si certains médias ont cessé leurs activités après la tentative de putsch du 13 mai 2015 et les combats qui ont suivi, une douzaine de stations de radio continuent d'émettre et l'on est en train de faire le nécessaire pour que la Maison des médias soit de nouveau ouverte à tous les journalistes.

Cinq stations de radio et de télévision locales ont pu couvrir conjointement les dernières élections, signe qui montre qu'il y a bien eu synergie des médias, en dépit de l'absence regrettable de quatre stations de radio privées.

Je dois toutefois me hâter de dire que, bien que l'on dispose d'informations concordantes sur l'implication possible de certains journalistes dans la tentative de coup d'État, et que des enquêtes à ce sujet soient en cours, le Gouvernement du Burundi demeure fermement attaché au principe de la liberté de la presse et de la garantie de la liberté d'expression. Une fois que les enquêtes susmentionnées seront closes, les supports médiatiques devraient tous pouvoir reprendre leurs activités.

Afin de combler le vide qu'une telle situation pourrait avoir créé, on a accordé à plusieurs stations de radio internationales l'autorisation de couvrir les événements à titre permanent.

### **Requêtes**

1. Nous demandons au mécanisme régional de nommer un facilitateur doté des pleins pouvoirs qui puisse se consacrer entièrement à sa tâche.
2. Nous demandons au mécanisme régional de convaincre les partis d'opposition d'accepter leurs votes de sorte que les institutions de la République du Burundi puissent être l'expression de la volonté populaire.
3. Nous continuons de réclamer des observateurs électoraux. La CAE et l'Union africaine ne devraient pas, comme l'ont fait certains partenaires, refuser d'envoyer des observateurs car les intérêts des États et organisations occidentaux sont aux antipodes de ceux des États africains.